

PROJET DE TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT



La Communauté de communes Vallée de l'Hérault

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT : LES CHIFFRES

Créée en 1998, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault rassemble les 28 communes des cantons de Gignac et d'Aniane. Elle s'étend ainsi sur une superficie de 481 km², ce qui représente environ 8% de la superficie du département.

Sa population est répartie de manière équilibrée sur le territoire, principalement autour des 4 bourgs-centres que sont Gignac, Saint-André de Sangonis, Aniane et Montarnaud.

Elle compte en 2005, 30 069 habitants, soit 2,8% de la population héraultaise et les prévisions estiment qu'elle devrait accueillir 13 200 nouveaux habitants d'ici à 2015.

LE PROJET DE TERRITOIRE : OBJECTIF

La Communauté de communes a décidé de réaliser un projet de territoire pour mobiliser les acteurs et les fédérer autour d'un projet commun. Ces acteurs sont en premier lieu les élus locaux, mais aussi ceux qui concourent à la vitalité économique et sociale du territoire (entreprises, commerces, associations...) ... et la société civile.

Elle a aussi souhaité conduire une concertation avec ses partenaires afin de bâtir un projet d'aménagement et de développement durable qui traduit à la fois ses propres souhaits et qui s'inscrit en convergence avec les politiques institutionnelles qui sont celles de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, le Pays,...

En construisant un projet prospectif, à 10 ans, la communauté trace des objectifs pour les années à venir. Ces objectifs, partagés par l'ensemble des élus de la communauté, trouveront une déclinaison dans une programmation d'actions et d'opérations sur la période qui s'étend de 2007 à 2013. De premières intentions d'actions sont déjà avancées ; elles seront complétées et validées au fil des mois en fonction des projets, des compétences et des capacités financières de la Communauté de communes.

Ce projet de territoire servira de cadre de référence traduisant une stratégie commune et partagée auquel chacun pourra se référer ultérieurement.

Projet de territoire 2007-2013



La Communauté de communes Vallée de l'Hérault

LE PROJET DE TERRITOIRE : ELABORATION

Ce projet de territoire est le projet de territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; il a été réalisé en concertation avec l'ensemble des partenaires et se décompose en deux phases :

- Un diagnostic partagé qui fait ressortir les principaux enjeux du territoire
- Une concertation élargie qui définit les axes stratégiques du projet et leur déclinaison en actions opérationnelles

Le travail a ainsi été réalisé en lien étroit entre les acteurs du territoire et les services de la communauté. Il s'inscrit dans une approche prospective qui vise à anticiper les évolutions attendues notamment au plan de la démographie soumise concomitamment à une augmentation de la population et à un phénomène de vieillissement.

Le Comité de pilotage regroupant des acteurs du territoire, élus et techniciens, ainsi que des partenaires extérieurs, ont suivi la réalisation de ce projet et l'ont « piloté ». Le bureau de la communauté et le Conseil communautaire ont examiné les documents réalisés, les ont amendés et ont apporté leurs avis. Etape après étape, ce projet a ainsi été validé techniquement et politiquement.

La démarche de concertation s'est étendue au-delà des services de la communauté et des élus aux services de l'ensemble des communes du territoire qui ont apporté en complément, leurs regards et propositions.

Ce projet s'est construit collectivement et de façon participative : un groupe témoin, constitué d'une quinzaine d'habitants de la Communauté de communes, a participé activement à l'élaboration du diagnostic et à l'enrichissement du projet de territoire.

- ⇒ **Définition d'un projet de territoire partagé, à 10/15 ans**
- ⇒ **Élaboration d'une programmation d'actions pour 2007-2013**

Projet de territoire 2007-2013



La Communauté de communes Vallée de l'Hérault

LE PROJET DE TERRITOIRE : DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de territoire place le développement durable au cœur de sa stratégie et de la démarche. Il a pour objectif transversal de maîtriser et contenir la formidable attractivité de cet espace afin de préserver ses atouts pour l'avenir. Il apporte de nombreuses contributions au travers des actions proposées au développement durable et va dans le sens d'un agenda 21 intercommunal.

LE PROJET DE TERRITOIRE : EVALUATION EN CONTINUE

Prévoyant un dispositif et des outils d'évaluation, la Communauté de communes entend utiliser ce projet de territoire non seulement comme un outil de développement stratégique utile, car partagé et précisant les orientations pour la définition de son action sur les années à venir, mais également comme un outil tactique et de gestion lui permettant de mesurer les effets de ses actions.

Le diagnostic territorial

1) UNE URBANISATION ACCELEREE : DES ENJEUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a connu une croissance démographique exceptionnelle ces dernières années. Sa population a ainsi augmenté de 39% entre 1990 et 2005, en grande partie du fait d'un solde migratoire fortement positif. Cette tendance devrait se poursuivre, avec une augmentation attendue de la population allant de 3 000 à 13 200 habitants en 2015, témoignant d'une forte attractivité, et exprimant des enjeux forts d'aménagement du territoire.

L'urbanisation s'est en effet accélérée depuis 1990 avec 4 440 logements construits. Ce phénomène est à l'origine de multiples besoins. Une réflexion sur l'évolution de ce développement semble indispensable pour définir des objectifs précis.

La montée des prix du foncier et de l'immobilier sur le territoire et le renforcement du poids de la propriété et de la maison individuelle dans le parc de logements s'est faite au détriment des logements collectifs et locatifs dont l'offre reste insuffisante. Enfin, l'augmentation du nombre de constructions alimente le phénomène de mitage et participe à la dégradation du paysage bâti mais aussi à la préservation de la qualité paysagère largement entretenue par l'activité agricole.

Face à ces évolutions, les enjeux auxquels la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est confrontée tournent autour de la question de la mise en œuvre d'une planification prospective partagée afin d'assurer un développement harmonieux et équilibré du territoire qui prenne en compte les capacités foncières disponibles, les espaces constructibles et préservés, la place de l'agriculture dans le développement économique ou encore l'adéquation des réseaux et des implantations urbaines.

Le diagnostic territorial

2) LES SERVICES A LA POPULATION : UN ENJEU DE QUALITE DE VIE ACCRU PAR L'AUGMENTATION DEMOGRAPHIQUE

L'arrivée de nouveaux habitants provoque une mutation sociologique de la population. En effet 56% des nouveaux habitants sont des jeunes ménages avec enfants, participant ainsi au rajeunissement de la population qui reste toutefois relativement âgée : 24,5% de la population a plus de 60 ans sur le territoire contre 21% en moyenne sur la France entière.

Les besoins de la population, qui mêle vieillissement des habitants et arrivée de ménages habitués à une offre de services larges, se modifient et nécessitent une adaptation de ces services par une offre renforcée.

En ce qui concerne la **santé**, l'offre présente sur le territoire est très insuffisante. S'il est en effet bien pourvu en médecins généralistes et en services infirmiers, la consultation de médecins spécialistes est nettement plus difficile. Par ailleurs, des besoins demeurent non couverts, c'est le cas des urgences médicales qui manquent cruellement, des soins de suite, des soins Alzheimer qui s'adressent de façon accrue aux plus âgés et des services d'accompagnement médico-psycho-pédagogique pour les jeunes.

En matière de santé, l'enjeu est donc de répondre au mieux à la diversité des besoins fortement exprimés et de s'adapter aux évolutions à venir.

Le vieillissement de la population conjugué à l'attraction du territoire pour les retraités implique une augmentation et une adaptation des services à destination des **personnes âgées** face à la croissance des besoins. Actuellement, l'offre en accueil dans des familles ou dans des établissements pour personnes âgées reste trop limitée pour répondre aux besoins tout comme l'offre de services à domicile qui leur sont dédiée à laquelle s'ajoute l'absence de services de garde de nuit et de week-end.

Le renforcement de la capacité et de la qualité des structures d'accueil des personnes âgées et des services visant à favoriser leur maintien à domicile constitue un enjeu de qualité de vie pour les familles.

Le diagnostic territorial

L'arrivée de nouveaux ménages avec enfants sur le territoire nécessite de porter une attention particulière à l'offre de services à destination de la **petite enfance** et de l'**enfance** d'autant plus que beaucoup de ménages travaillent loin de leur domicile. Or, l'offre de services est là aussi insuffisante. Les structures d'accueil des jeunes enfants sont peu nombreuses et les assistantes maternelles, concentrées à Gignac, Saint-André et Aniane, sont inégalement réparties.

L'adaptation de l'offre de services à destination des enfants, notamment en termes d'horaires et de capacité d'accueil, constitue une priorité pour l'accueil de familles venant ici chercher une qualité de vie qui ne se limite pas à l'environnement.

La poussée démographique génère également des besoins importants pour les services à destination des **adolescents**. Le nombre de places en collège apparaît suffisant mais le manque de places en lycée et la faible offre d'enseignement supérieur et d'activités extrascolaires poussent les jeunes à quitter le territoire.

L'enjeu du maintien des jeunes sur ce territoire à la fois dans le cadre de leurs études et dans celui de leurs loisirs participe à un enjeu plus global qui est celui du maintien de sa jeunesse et d'une dynamique spécifique à ce territoire.

L'offre en matière de **loisirs** et de **culture** participe à la qualité de vie. L'installation de populations urbaines habituées à avoir un accès à une large offre a augmenté les besoins. A cet effet, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault bénéficie d'une forte vitalité associative et sociale et dispose d'un important potentiel en termes d'offres de loisirs. Des politiques culturelles intercommunales fonctionnent déjà, à l'image du réseau de lecture publique et de l'école de musique intercommunale. Par ailleurs, les nombreuses manifestations culturelles ponctuelles, comme les Nuits de Gignac ou le Festival des musiques amateurs, mériteraient d'être développées tant leur succès témoigne d'un réel potentiel de croissance.

Le renforcement de l'attractivité du territoire passe par une réponse adaptée aux besoins de la population en matière de loisirs et de culture, tant en animation qu'en équipements. L'enjeu porte d'une part sur le maintien de sa convivialité et de la qualité du lien social et, d'autre part, sur la poursuite de la dynamique existante.

Le diagnostic territorial

3) LES DEPLACEMENTS, UN ENJEU DE QUALITE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE POUR UN TERRITOIRE « CARREFOUR » ROUTIER ET AUTOROUTIER

Carrefour routier et autoroutier, la Communauté de communes se trouve ainsi dans une position charnière pour les déplacements. La thématique des transports est primordiale pour ce territoire car elle influe sur le développement économique pour lequel l'accessibilité et la fluidité sont des facteurs déterminants, et sur la qualité de vie, qui dépend fortement de la préservation de la qualité de l'environnement.

Le **réseau de transports** est en pleine mutation, le trafic est en nette progression sur l'ensemble du réseau routier et les projets en cours vont encore l'accentuer. Le projet de plate-forme d'échanges, le plan de gestion de circulation et de stationnement des Gorges de l'Hérault en préparation dans le cadre de l'Opération Grand Site viendront améliorer les déplacements en répondant aux « pics » très importants, liés à l'attractivité touristique de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

La fluidité du trafic sur les axes de transports et en particulier la régulation des problèmes de sur-fréquentation du site des Gorges de l'Hérault constituent des enjeux tant pour la vie quotidienne de chacun que pour le développement de l'économie ou de la fréquentation touristique.

La **circulation des personnes** pour répondre aux besoins des habitants en termes de mobilité dans une logique de développement durable demande à être améliorée. Le territoire de la Vallée de l'Hérault est peu équipé en modes de transport avec seulement quelques pistes cyclables existantes dont une en projet. Les transports en commun sont peu développés entre les communes et vers Montpellier, ils ne desservent pas toutes les communes et ils ne sont pas adaptés aux besoins des personnes peu mobiles.

L'amélioration de la desserte en transports collectifs et la promotion des transports doux sont des enjeux forts qui participent à la qualité de vie recherchée par les habitants de ce territoire et contribuent au développement durable et à la préservation de l'environnement.

Le diagnostic territorial

4) LE TOURISME : UN ATOUT MAJEUR

Les nombreux atouts touristiques de ce territoire témoignent d'un potentiel d'attraction et de développement exceptionnel. L'attractivité touristique repose naturellement sur la notoriété de Saint Guilhem le Désert et des Gorges de l'Hérault, mais aussi sur les villages typiques, sur un patrimoine naturel de grande qualité, un patrimoine bâti remarquable ainsi qu'un terroir de qualité. L'offre en hébergements touristiques est très faible, l'accès aux sites est en cours d'amélioration.

Le potentiel de développement est indéniable tant sur le tourisme de proximité et de passage que celui de destination ou de « courts séjours ».

Les retombées économiques du tourisme sont importantes directement et indirectement et peuvent l'être beaucoup plus encore grâce à une augmentation du nombre de nuitées ou de l'allongement de la durée des séjours.

L'amélioration des conditions d'accueil des touristes est un enjeu pour le tourisme qui bénéficiant des potentialités du territoire doit pouvoir se développer fortement. Le tourisme constitue un enjeu de développement économique qui doit bénéficier à l'ensemble du territoire.

Le développement d'activités touristiques s'inscrit dans une stratégie plus large de développement touristique, celle du Pays Cœur d'Hérault, grâce à des actions de promotion et de communication à l'extérieur du département à renforcer. L'Office de Tourisme Intercommunal et la stratégie Grand Site gérée par le Communauté de communes pour le site de Saint Guilhem le Désert et des Gorges de l'Hérault constituent des outils clés dans cet objectif.

Le développement d'une stratégie touristique concertée sur le territoire visant à mettre en réseau les différents acteurs et s'appuyant sur la mise en œuvre de l'Opération Grand Site constitue un enjeu pour le tourisme sur ce territoire.

Le diagnostic territorial

5) UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE GLOBALEMENT FAVORABLE

Si l'économie de ce territoire est fortement résidentielle avec une présence marquée du secteur de la construction et de la santé/éducation/action sociale, il dispose également d'activités productrices non négligeables. Le secteur viticole reste très présent et constitue également une composante forte de l'emploi et de l'activité sur le territoire. Les industries, même si elles sont peu présentes (10% des établissements), sont représentées au travers d'activités liées à la filière agro-alimentaire. Par ailleurs, certaines activités tertiaires se développent et jouent un rôle essentiel dans l'attractivité économique du territoire à l'image des services aux entreprises.

L'enjeu économique de ce territoire est lié à la poursuite de sa dynamique attractive pour maintenir le positionnement de la Communauté de communes comme bassin de vie à la fois résidentiel et productif. Il porte sur le renforcement des secteurs d'activités qui présentent un avantage compétitif sur le territoire, tel le secteur viticole, et encourage au développement de nouvelles activités pourvoyeuses d'emplois et en lien avec les potentialités et l'identité du territoire tel que l'éco-construction.

Le dynamisme de l'économie locale profite pleinement au territoire quand les entreprises qui viennent s'implanter ou qui se développent trouvent les compétences dont elles ont besoin sur le territoire. Si le nombre d'emplois et d'entreprises ont progressé sur ce territoire (+46% d'entreprises entre 1993 et 2005), l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi reste insuffisante. Ce qui se traduit notamment par une part importante de la population active qui travaille hors du territoire (plus de 50%).

Par ailleurs, l'accueil des entreprises n'est pas optimal dans la mesure où la disponibilité des surfaces foncières en zones d'activités est relativement faible sur le territoire et leur prix de vente peu compétitif alors que les demandes d'implantations d'entreprises sont fortes, en particulier pour des petites surfaces, de moins de 500 m².

L'accueil de nouvelles entreprises dont les besoins sont en adéquation avec les demandes d'emplois du territoire, est un enjeu important pour la Communauté de communes, pour pérenniser le dynamisme économique du territoire et en faire profiter sa population.

Le diagnostic territorial

6) L'ENVIRONNEMENT

L'identité du territoire de la Vallée de l'Hérault repose sur la qualité de son cadre de vie et sur la richesse de ses ressources naturelles et de ses paysages. A ce titre, la question de la préservation de l'environnement est particulièrement saillante.

Ainsi, la préservation de ses atouts naturels constitue un enjeu de tout premier ordre et s'inscrit dans une logique de développement durable.

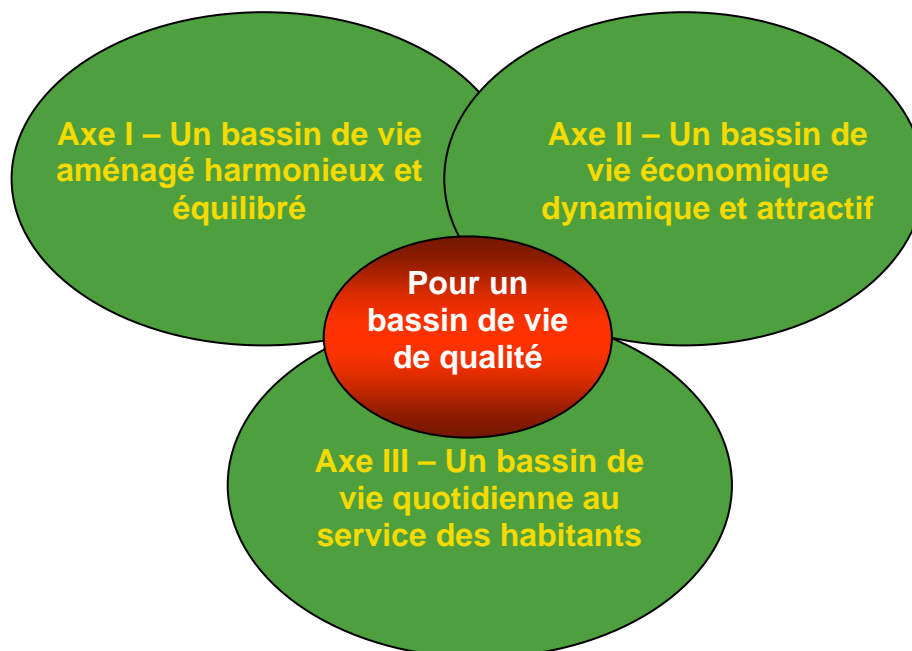
Les ressources en eau du territoire de la Vallée de l'Hérault sont globalement suffisantes mais de plus en plus sollicitées et, à cet égard, l'entretien des réseaux et l'amélioration des rendements vont se révéler nécessaires pour répondre aux besoins futurs notamment en lien avec l'évolution démographique.

Concernant les ressources énergétiques, les énergies renouvelables sont en développement sur le territoire avec les très nombreux projets d'installation d'énergies renouvelables, notamment avec le plus grand parc éolien du Languedoc-Roussillon et un projet de schéma de développement éolien.

L'enjeu environnemental est capital pour la Communauté de communes Vallée de l'Hérault qui s'inscrit dans un contexte local d'urbanisation accélérée de son territoire et dans un contexte plus global de lutte contre la dégradation de l'environnement. Les questions de la préservation des ressources en eau et des ressources énergétiques venant abonder cet enjeu.

Une stratégie de développement durable

Le projet de territoire de la Vallée de l'Hérault repose sur trois grands axes de développement qui concourent à renforcer et adapter le territoire pour en faire un bassin de vie cohérent qui répond aux enjeux de qualité du cadre de vie, de développement économique et de création d'emplois, de services à la population.



Chacun des grands axes de développement du projet de territoire se décline en objectifs.

Une stratégie de développement durable

DES OBJECTIFS QUI DONNENT UNE LARGE PLACE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS
AXE I Un bassin de vie aménagé harmonieux et équilibré	OBJECTIF 1 : Planifier et maîtriser le développement urbain
	OBJECTIF 2 : Préserver les formes urbaines et les paysages
	OBJECTIF 3 : Disposer des ressources indispensables à la modernisation du cadre de vie
AXE II Un bassin de vie économique dynamique et attractif	OBJECTIF 1 : Renforcer l'accueil et le développement des entreprises
	OBJECTIF 2 : Créer et développer une dynamique économique adaptée au territoire
	OBJECTIF 3 : Soutenir et promouvoir l'économie agricole
	OBJECTIF 4 : Renforcer l'accueil touristique
AXE III Un bassin de vie quotidienne au service des habitants	OBJECTIF 1 : Créer des services adaptés aux habitants pour renforcer la qualité de vie
	OBJECTIF 2 : Encourager et soutenir le développement d'une vie culturelle et de loisirs riches
	OBJECTIF 3 : Améliorer la circulation des personnes

Projet de territoire 2007-2013



Une stratégie de développement durable

AXE I – UN BASSIN DE VIE AMENAGE HARMONIEUX ET EQUILIBRE

Le premier axe du projet concerne l'environnement du territoire et se concentre plus particulièrement sur les enjeux de développement urbain et le maintien d'une identité. Dans ce cadre, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Urbaniser en corrélation avec les capacités foncières, les espaces constructibles et préservés ;
- Préserver le caractère rural de la Communauté de communes, son patrimoine naturel et bâti, ses paysages ... pour une « modernité rurale » ;
- Maîtriser la croissance démographique et planifier un développement harmonieux du territoire ;
- S'inscrire dans une logique de développement durable qui prenne en compte la préservation des ressources énergétiques et en eau : préparer un territoire viable pour les générations futures.

A cet égard, plusieurs opérations emblématiques ont été déjà lancées comme l'Opération Grand Site, d'autres sont envisagées telles que la mise en place d'un SCOT intercommunal ou la conception d'une charte paysagère et d'une charte architecturale dans la concertation avec les habitants et avec les maires des communes membres.

Une stratégie de développement durable

AXE II – UN BASSIN DE VIE ECONOMIQUE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF

Le deuxième axe du projet concerne l'économie du territoire et s'inscrit dans le schéma de développement économique et touristique du Pays Cœur d'Hérault en reprenant les objectifs généraux suivants :

- Développer la richesse et l'emploi ... en anticipant les évolutions et les mutations du territoire, ... en renforçant le lien avec l'agriculture et le tourisme, ... en s'appuyant sur des outils adaptés au territoire ;
- Créer des conditions favorables pour le développement des entreprises existantes ;
- Créer un environnement attractif pour les entreprises ;
- Accueillir des entreprises créatrices d'emplois en corrélation avec les potentialités du territoire ;
- Soutenir les filières « identitaires » du territoire : agriculture, tourisme et industrie de transformation en lien avec l'agriculture et développer la filière innovante de l'éco construction ;
- Améliorer la qualité de l'offre touristique, secteur qui représente un fort vecteur de développement et qui s'appuie sur des atouts très nombreux à valoriser.

A cet égard, plusieurs opérations emblématiques sont déjà en gestation comme la réalisation d'un parc des expositions ou proposées, telles que le lancement d'actions de valorisation des produits de terroir de qualité.

Une stratégie de développement durable

AXE III – UN BASSIN DE VIE QUOTIDIENNE AU SERVICE DES HABITANTS

Le troisième axe constitue le volet social du projet qui ambitionne d'améliorer l'offre de services à la population. Il poursuit plusieurs objectifs afin de répondre aux exigences de qualité et d'égalité d'accès pour tous :

- Créer des services adaptés aux habitants pour renforcer la qualité de vie et le lien social entre toutes les populations, pour assurer une solidarité entre les résidents en venant en aide aux populations les plus fragiles sur le territoire et pour répondre notamment aux besoins des populations récemment arrivées sur le territoire à travers l'exigence d'« une qualité de services urbaine à la campagne » ;
- Encourager et soutenir le développement d'une vie culturelle et de loisirs riches, pour notamment dynamiser la vie sociale sur le territoire et renforcer la cohésion entre les populations nouvellement arrivées et les plus anciennes et entre les différentes classes d'âges ;
- Améliorer la circulation des personnes notamment pour faciliter l'accès de toute la population aux différents services et aux équipements structurants.

A cet égard, plusieurs opérations emblématiques ont été initiées comme le lancement du réseau de lecture publique intercommunal ou sont à prévoir, comme la construction d'un réseau intercommunal de pistes cyclables.

CONTACTS



Géraldine CAYROL – chargée de la contractualisation

Tél. 04 67 57 04 50 - Fax 04 67 57 04 51

2 parc d'activités de Camalcé - BP15 - 34150 GIGNAC

contact@cc-vallee-herault.fr

www.cc-vallee-herault.fr

